

H4 - Séance 2 : L'école au temps de Jules Ferry

Jules Ferry, Ministre de l'Instruction Publique →



DOC 1 :

- **Loi du 16 juin 1881 établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques ;**

Article 1^{er} : Il ne sera plus perçu de rétribution¹ scolaire dans les écoles primaires publiques.

(.....)

- **Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire ;**

Article 1^{er} : L'obligation d'un enseignement religieux est supprimé. (.....)

Article 4 : L'instruction² est obligatoire pour les enfants, garçons et filles, âgés de 6 à 13 ans.

(.....)

Article 10 : Lorsqu'un enfant manque l'école, les parents doivent expliquer au directeur ou à la directrice les raisons de son absence. Les seules raisons valables sont les suivantes : maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, difficulté dans les transports. (.....)

D'après les lois scolaires de Jules Ferry, Ministre de l'Instruction Publique, 16 juin 1881 et 28 mars 1882

¹ rétribution = somme d'argent donnée par les parents

² instruction = enseignement donné à l'école ou à la maison

Pour chaque article, indique entre parenthèses de quel principe des lois Ferry il est question :
école obligatoire – école gratuite – école laïque